

# UNION DES COMORES

*Unité - Solidarité - Développement*

*Président de l'Union*

Moroni, le 07 FEV 2023

**DECRET N° 23- 015 / PR**

Mettant fin aux fonctions du  
Consultant du Gouvernement en  
matières Financières et Economiques.

## LE PRESIDENT DE L'UNION,

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par référendum du 30 juillet 2018 ;
- VU le décret N°06-061/PR du 27 mai 2006 abrogeant et remplaçant le décret N°03-081/PR du 13 août 2003 portant réorganisation Générale et Missions des services de la Présidence de l'Union des Comores ;
- VU le décret N°09-017/PR du 07 mars 2009 fixant le cadre organique de la Présidence de l'Union des Comores ;
- VU le décret N°11-078/PR du 30 mai 2011 portant réorganisation générale et mission des services des Ministères de l'Union des Comores, modifié par le décret N°11-139/PR du 12 juillet 2011 et N°16-102/PR du 14 juin 2016 ;
- VU le décret N°18-044/PR du 06 juin 2018 relatif au Consultant du Gouvernement en matières financières et économiques ;
- VU le décret N°19-079/PR du 12 juillet 2019 portant confirmation du Consultant du Gouvernement en matières financières et Economiques ;
- VU le décret N°22-038/PR du 09 mai 2022 relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores.

## DECRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions de Consultant du Gouvernement en matières Financières et Economiques de Monsieur ABDALLAH M'SA.

**ARTICLE 2** : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

AZALI Assoumani

